**Aide aux ukrainiens**

**Info Coisy – *Mars 2022***

Le Conseil municipal de Coisy a décidé de mettre à la disposition des services de la Préfecture, le logement dont la Commune est propriétaire 25 rue d’engoulevent. Nous avons proposé ce logement, afin d’y accueillir une ou deux familles ukrainiennes. Ace jour, nous attendons une réponse de la Préfecture. Si cette proposition est retenue nous ferons appel à vous pour aménager ce logement actuellement vide. Nous aurions besoin de lits, matelas, réfrigérateur, petit matériel de cuisine, meubles divers, linge de maison,…c'est-à-dire de quoi permettre à ces personnes de vivre correctement.

Si vous avez la possibilité de nous fournir quelques-uns de ces éléments, vous pouvez nous en informer à la mairie aux heures de permanences ou appeler le Maire au 06.14.09.07.95 ou envoyer un mail à [mairie.coisy@wanadoo.fr](mailto:mairie.coisy@wanadoo.fr)

**Dates à retenir**

Une erreur s’est glissée dans le dernier écho de Coisy, la fête des voisins sera organisée le **vendredi 20 mai** prés de la salle « La RéCréation »

Le repas des aînés est toujours maintenu le **dimanche 22 mai**.

Une chasse à l’œuf sera organisée pour les enfants le **lundi de Pâques 18 avril à partir de 10h30**, rendez-vous à la mairie.

Nous vous rappelons également que la rédérie a lieu le **dimanche 17 avril.**

**Chats et chiens errants**

Il s’avère que des animaux de compagnie ont fréquemment tendance de se promener dans lespropriétés de leurs voisins. Nous vous rappelons que ces voisins n’ont pas à subir les désagréments de vos animaux et nous vous demandons de veiller à ce qu’ils restent chez vous.

**RAPPEL ! RAPPEL !  RAPPEL ! Arrêté préfectoral**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l’aide d’outils ou d’appareils susceptibles de **causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore**, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



*Du lundi au vendredi*

8 h 30 à 12 h - 14 h 30 à 19 h 30

*Samedi*

9 h à 12 h - 15 h à 19 h

*Dimanche et jours fériés*

10 h à 12 h